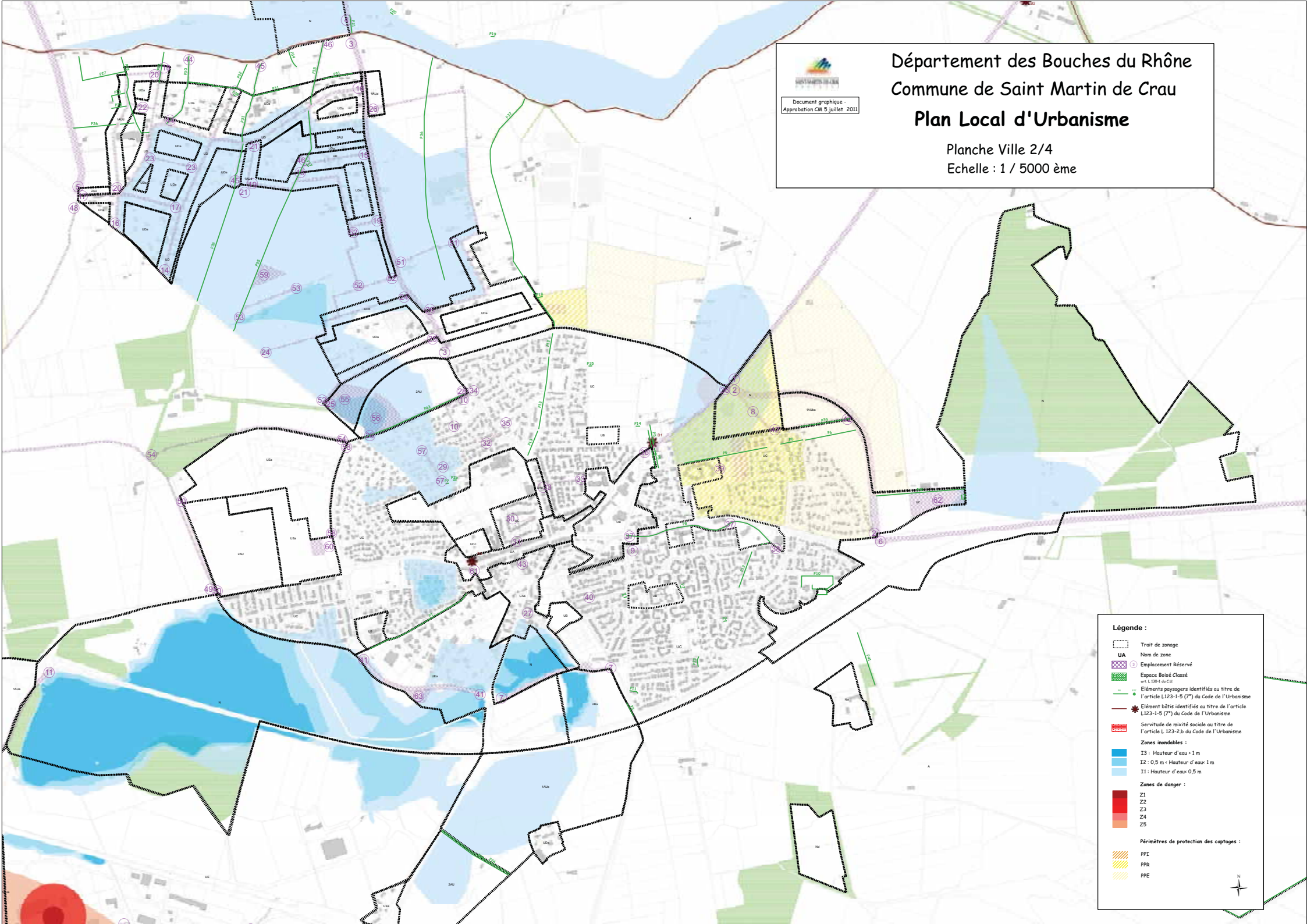




Document graphique -
Approbation CM 5 juillet 2011

Département des Bouches du Rhône Commune de Saint Martin de Crau Plan Local d'Urbanisme

Planche Ville 2/4
Echelle : 1 / 5000 ème



Légende :

- Trait de zonage
- UA
Nom de zone
- Emplacement Réserve
- Espace Boisé Classé
- Eléments paysagers identifiés au titre de l'article L123-1-5 (7°) du Code de l'Urbanisme
- Elément bâtis identifiés au titre de l'article L123-1-5 (7°) du Code de l'Urbanisme
- Servitude de mixité sociale au titre de l'article L 123-2 b du Code de l'Urbanisme

Zones inondables :

- I3 : Hauteur d'eau > 1 m
- I2 : 0,5 m < Hauteur d'eau < 1 m
- I1 : Hauteur d'eau < 0,5 m

Zones de danger :

- Z1
- Z2
- Z3
- Z4
- Z5

Périmètres de protection des captages :

- PPI
- PPR
- PPE

